

Cote du document: EB 2017/122/R.5
Point de l'ordre du jour: 5
Date: 31 octobre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Ressources disponibles pour engagement

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Mikio Kashiwagi
Vice-Président adjoint par intérim
Responsable des finances en chef
et Contrôleur principal
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: m.kashiwagi@ifad.org

Domenico Nardelli
Directeur et Trésorier
Division des services de trésorerie
téléphone: +39 06 5459 2251
courriel: d.nardelli@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-deuxième session
Rome, 11-12 décembre 2017

Pour: Approbation

Recommandations pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver ce qui suit:

Sur la base de la situation des ressources au 12 octobre 2017, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme, et compte tenu des emprunts programmés (voir le graphique 1 et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2018 à hauteur de 1 215 millions d'USD.

Ressources disponibles pour engagement

I. Introduction

1. Comme il est demandé dans le Rapport de la Consultation sur la Neuvième reconstitution des ressources du FIDA, les ressources disponibles pour engagement pour le programme de prêts et dons du Fonds sont définies suivant le principe du flux de trésorerie durable. Les procédures et définitions connexes sont indiquées dans le document EB 2013/108/R.20.
2. L'application du principe du flux de trésorerie durable est le garant de la viabilité à long terme du Fonds. Conformément aux principes en vigueur, seules les ressources provenant de sources de financement effectivement disponibles entrent dans le calcul du montant des ressources disponibles pour engagement.
3. En 2014, le FIDA a commencé à diversifier ses sources de financement afin d'accroître ses capacités et d'exécuter un programme de prêts et dons en augmentation. Le Fonds a souscrit un emprunt pour la première fois au cours de la Neuvième reconstitution des ressources (FIDA9) et il poursuit dans cette voie au titre de FIDA10, dans le cadre des dispositions établies par le Cadre d'emprunt souverain.
4. Du fait de l'évolution de sa structure financière et du recours à l'emprunt, qui constitue une source de financement stable venant s'ajouter aux contributions, le Fonds a commencé à s'orienter vers une optimisation plus dynamique des ressources.
5. Cette évolution nécessitera de procéder à un certain nombre d'ajustements des principes et des procédures qui régissent et définissent la capacité d'engagement, afin d'intégrer l'ensemble des ressources nécessaires pour atteindre l'objectif arrêté par la direction.
6. Le présent document a pour objet de soumettre une demande de recours au pouvoir d'engagement pour l'année 2018 fondée sur le principe du flux de trésorerie durable.

II. Ressources disponibles pour engagement sur la base du principe du flux de trésorerie durable

7. La résolution 166/XXXV du Conseil des gouverneurs sur la Neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9) stipule que, "à compter du 1^{er} janvier 2013, lorsque le Conseil d'administration autorise l'engagement anticipé de fonds provenant des opérations en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 7.2 b) de l'Accord, la capacité d'engagement du Fonds sera évaluée et déterminée, conformément à la méthode du flux de trésorerie durable, par une

- mise en rapport des obligations financières (sorties de fonds) découlant des engagements avec les ressources actuelles et les rentrées de fonds prévues".
8. Un volume donné du programme de prêts et dons satisfait au principe du flux de trésorerie durable si, au cours des 40 prochaines années, au vu des prévisions relatives à toutes les entrées et sorties de fonds découlant des programmes de prêts et dons actuels et futurs et des obligations correspondantes, la liquidité du FIDA (c'est-à-dire le solde de sa trésorerie et de ses placements) ne tombe jamais au-dessous de l'exigence de liquidité minimale prévue aux termes de sa Politique en matière de liquidités¹.
 9. À l'issue de la Consultation sur FIDA9, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,5 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,0 milliards d'USD². Ce programme de prêts et dons comprend les dons à financer par les contributions complémentaires au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP).
 10. À l'issue de la Consultation sur FIDA10, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,353 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,0 milliards d'USD, s'élevant ensuite à 3,2 milliards d'USD.
 11. Dans le calcul des ressources disponibles pour engagement, le volume du programme de prêts et dons satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable est établi en prenant en compte les contributions de base à FIDA9 et les contributions de base et contributions complémentaires non affectées à FIDA10 au 31 décembre 2016, les ressources du FIDA provenant de l'emprunt contracté auprès de la Banque de développement KfW, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa cent douzième session (document EB 2014/112/R.14 + Add.1)³, le prêt de l'Agence française de développement tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa cent dix-neuvième session (document EB 2016/119/R.38), les remboursements de prêts et le produit des placements.
 12. Dans un souci de transparence et de manière à maintenir une approche prudente de la définition des ressources, les emprunts qui seront contractés au cours de la période au titre du Cadre d'emprunt souverain seront inclus dans les ressources et présentés au Conseil d'administration à mesure qu'ils sont approuvés par les organes directeurs.
 13. Ce principe s'appliquera également aux nouvelles annonces de contribution à FIDA10 qui se concrétiseront au cours de la période, et à d'éventuelles ressources provenant du produit des placements excédant le montant pris en compte dans les prévisions. Ces montants et ces ressources ne seront pris en compte qu'à mesure qu'ils deviennent disponibles.
 14. Le tableau 1 fait apparaître un montant total du programme de prêts et dons 2017⁴ estimé à 1 190 millions d'USD, hors programme de dons au titre de l'ASAP. Sur la base de ce montant, le FIDA compte disposer de ressources permettant de financer le programme de prêts et dons pour 2018 en satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable d'un montant estimé à 1 215 millions d'USD.

¹EB 2006/89/R.40

² Au 28 septembre 2015, le montant des annonces de contribution au Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) était de 360,6 millions d'USD.

³ Comprend les prêts octroyés par la Banque de développement KfW au titre des accords de prêt individuel n° 1 (pour un montant de 100 millions d'EUR), n° 2 (200 millions d'EUR) et n° 3 (100 millions d'EUR).

⁴ Le programme de prêts et dons 2017 prend en compte le montant effectif des financements approuvés durant la période allant du 1^{er} janvier au 12 octobre 2017 et la meilleure estimation des montants qui seront approuvés par le Conseil d'administration jusqu'en décembre 2017.

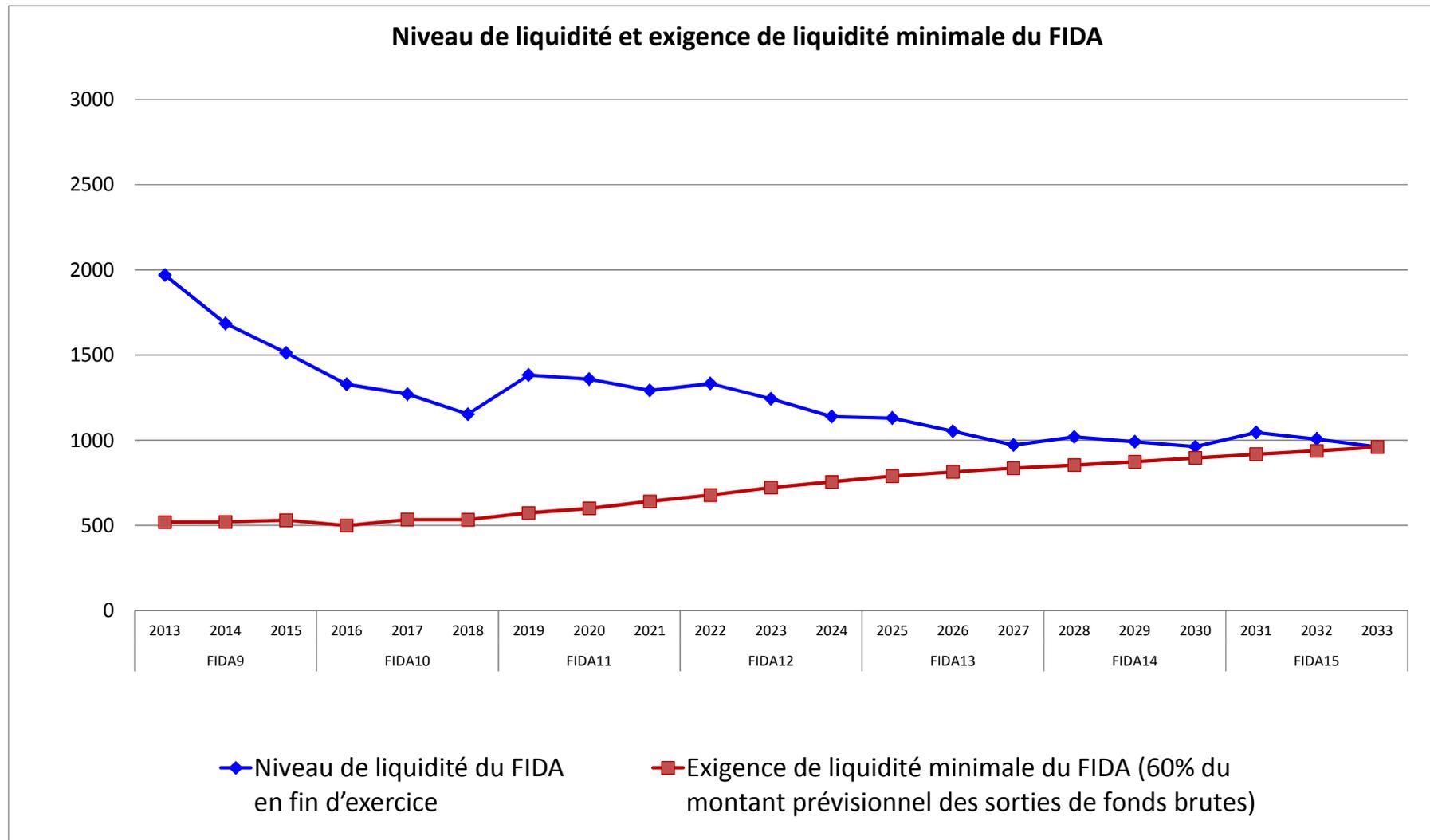
Tableau 1

Programme de prêts et dons 2017 et ressources disponibles pour engagement 2018

	<i>Total programme prêts et dons 2017 (estimation, hors ASAP)</i>	<i>Total ressources disponibles pour engagement 2018</i>
Total	1 190 millions d'USD	1 215 millions d'USD

15. Le principe du flux de trésorerie durable permet de garantir que le montant net des liquidités (entrées de fonds moins sorties de fonds) à horizon de 40 ans sera supérieur à l'exigence de liquidité minimale. Comme il est prévu dans la Politique du FIDA en matière de liquidités, et afin de garantir un flux de trésorerie durable, le FIDA doit conserver à tout moment des liquidités équivalant à 60% au moins du montant annuel brut des sorties de fonds ainsi que de tous besoins supplémentaires éventuels résultant de crises de liquidité (voir annexe).
16. Le graphique et le tableau 2 ci-après font apparaître l'impact du volume proposé du programme de prêts et dons sur les flux de trésorerie et la liquidité du FIDA jusqu'à FIDA15 (2033), et permettent de comparer le niveau de liquidité qui en résulte avec l'exigence de liquidité minimale. On peut constater une diminution des liquidités du FIDA au cours des 15 prochaines années, du fait qu'un montant maximal de liquidités (compatible avec le respect du seuil prescrit dans la politique en matière de liquidités) est alloué au programme de prêts et dons. Au-delà de 2033, le niveau de liquidité remonte, car le montant des entrées de fonds dépasse celui des décaissements. Comme on peut le voir, selon les projections, la liquidité du FIDA reste constamment supérieure à l'exigence de liquidité minimale fixée à 60% du montant annuel des décaissements bruts prévus. Ces perspectives montrent que la résilience financière à long terme du Fonds est assurée et que le FIDA est en mesure de financer le programme de prêts et dons (niveau actuel et niveau prévisionnel futur).

Graphique 1
Flux de trésorerie et liquidité du FIDA
 (en millions d'USD)



* Les chiffres ci-dessus sont fondés sur les principales hypothèses suivantes: un profil de décaissement des prêts de 15 ans; des dépenses administratives en hausse de 2% en 2017; de 5,96% en 2018, puis correspondant au taux de l'inflation; un taux de rendement du portefeuille de placements de 1,51% pour 2017, 0,79% pour 2018, 0,50% pour 2019, 0,50% pour 2020 et 0,75% à partir de 2021; un profil d'encaissement des contributions des Membres à la reconstitution sur six ans, reposant sur la tendance historique; et un taux d'inflation de 2% par an. Pour les contributions à FIDA10, l'hypothèse retenue est de 1,129 milliard d'USD, ce qui correspond au niveau cible des contributions à FIDA10. On présume que le volume des reconstitutions ultérieures restera stable en termes réels, de même que le niveau du programme de prêts et dons.

Tableau 2
Liquidité globale – solde et flux de trésorerie durable
(en millions d'USD)

	FIDA9		FIDA10			FIDA11	FIDA12	FIDA13	FIDA14	FIDA15
	Montant effectif 2014	Montant effectif 2015	Montant effectif 2016	2017	2018	2019-21	2022-24	2025-27	2028-30	2031-33
Liquidités en début de reconstitution	1 978	1 685	1 513	1 328	1 271	1 153	1 293	1 139	972	962
Entrées										
Remboursements de prêts	277	275	299	343	361	1 253	1 588	1 927	2 238	2 393
Encaissement de contributions ^a	390	297	387	239	223	1 384	1 370	1 466	1 593	1 737
Emprunts	0	163	107	211	158	483	456	484	513	543
Produit des placements	49	(2)	44	20	10	23	29	25	22	23
Sorties de fonds										
Décaissements	(699)	(661)	(539)	(730)	(719)	(2 457)	(2 901)	(3 225)	(3 419)	(3 624)
Remboursements d'emprunts (service de la dette et frais)	0	(2)	(1)	(1)	(1)	(41)	(134)	(248)	(326)	(406)
Impact Initiative PPTE	(17)	(20)	(13)	(11)	(10)	(21)	(7)	(5)	(3)	(2)
Dépenses administratives et autres postes budgétaires	(190)	(133)	(163)	(159)	(169)	(526)	(558)	(592)	(627)	(665)
Immobilisations	(2)	(1)	(4)							
Régularisations et variations de change	(100)	(87)	(302)							
Autres flux de trésorerie				31	29	43	3			
Liquidités en fin de reconstitution	1 685	1 513	1 328	1 271	1 153	1 293	1 139	972	962	961
Total sorties de fonds ^b	1 008	904	1 022	902	899	1 069	1 260	1 393	1 493	1 601
Exigence de liquidité minimale (ELM)	520	530	613	534	534	641	756	836	896	961
Pourcentage de liquidité par rapport aux décaissements ^c	167%	167%	130%	141%	128%	121%	90%	70%	64%	60%
Programme durable de prêts et dons^d				1 190	1 215	3 500	3 710	3 933	4 169	4 420

^a Hors ASAP

^b À partir de FIDA11, le montant total des sorties de fonds, l'ELM et le pourcentage des liquidités par rapport aux décaissements correspondent à la moyenne des trois années.

^c L'ELM est fixée à au moins 60% des sorties de fonds annuelles brutes

^d Hors ASAP.

III. Recommandations

17. Sur la base de la situation des ressources au 12 octobre 2017, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme, et compte tenu des emprunts programmés (voir le graphique 1 et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2018 à hauteur de 1 215 millions d'USD.

Le tableau ci-après présente en détail les crises de liquidité et les hypothèses correspondantes utilisées pour le calcul de l'exigence de liquidité minimale.

Tableau 1
Crises de liquidité et hypothèses correspondantes

<i>Type de crise de liquidité</i>	<i>Hypothèse</i>
Accélération des décaissements	Le modèle financier de base table sur un profil de décaissement de 14 ans en moyenne. Le scénario de crise repose sur l'hypothèse d'un profil de neuf ans.
Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts	La crise correspond à un taux de 3% par an d'arriérés de paiement à partir de 2017, contre un scénario de base de 0,2% par an.
Variation du rendement des placements	Le modèle financier de base table sur un rendement de 1,51% en 2017, 0,79% en 2018, 0,50% en 2019, 0,50% en 2020 et 0,75% à partir de 2020. La crise modélisée repose sur l'hypothèse d'un rendement de 1% en 2017, 0% en 2018, 0% en 2019, 0,25% en 2020 et 0,50% à partir de 2021.

Récapitulatif des principaux facteurs de risque et de leur impact sur les liquidités du FIDA, 2017-2018
(en millions d'USD)

	<i>Montant</i>
a) Décaissements moyens bruts annuels (sorties de fonds) en 2017-2018, scénario de base	
b) Besoins supplémentaires éventuels résultant de chocs de liquidité	135,0
<i>Accélération des décaissements</i>	80,0
<i>Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts</i>	30,0
<i>Baisse du produit des placements</i>	25,0
c) Total a) + b)	1 035,3
d) Exigence de liquidité minimale (60% du total)	621,2